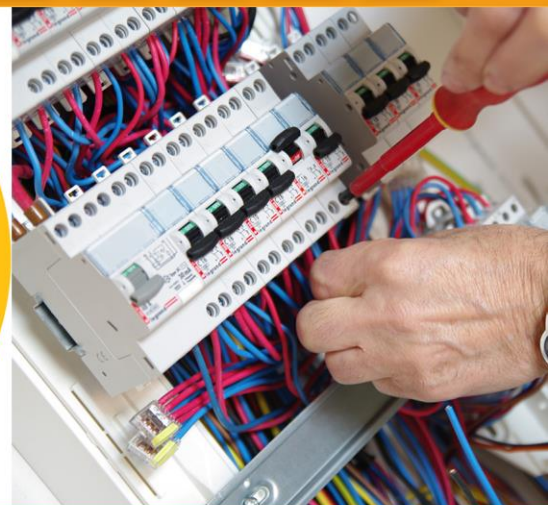
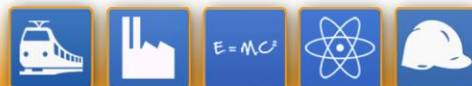


Vos projets nous passionnent,
nous les développons pour vous



ELECTRICITE

H1 H1V H2 H2V HC - initial

Objectifs :

- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage d'exploitation
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements HT
- Appliquer les consignes de sécurité en HT liées aux travaux hors tension ou au voisinage sur des ouvrages ou des installations électriques
- Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation :
H1 H1V H2 H2V HC

Public concerné :

Personnel électricien chargé d'exécuter ou de diriger des travaux hors tension ou dans le voisinage de pièces nues sous tension

Prérequis :

Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation
Etre obligatoirement muni des EPI (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques en stage

Périodicité : recyclage 36 mois après la formation initiale

Moyens :

Groupe de 4 à 8 personnes (aucune formation avec un nbre de participants <4 ne sera acceptée)

Essentiellement pratique avec alternance de démonstrations par le formateur et réalisation des gestes par chacun des stagiaires

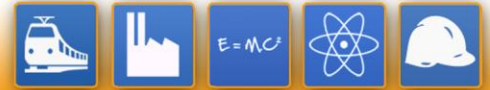
70% théorie
30% pratique
Evaluation : 4h

Nos formateurs sont experts dans leur domaine d'activité.

Durée : 25 heures (soit 3,5 jour)

Coût de la formation : nous consulter

Contact : Mélanie POLLET au 03.28.58.77.77 ou mpollet@technifrance.fr



Module 2 (durée : 8 heures dont 2 heures de pratique inclus)

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.

Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.

Zones d'environnement et leurs limites.

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.

Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.

Surveillance des opérations.

Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.

Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.

Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.

Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

Évaluation du risque électrique.

Module 8 (durée : 7 heures dont 2 heures de pratique inclus)

Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage.

Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations.

Habilitation : symbole et limites

Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.

Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification.

Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail.

Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation.

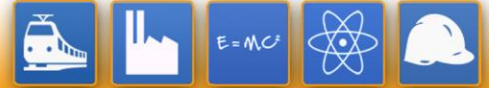
Instructions de sécurité pour essais (pour attribut « Essai »).

Module 13 (durée : 5 heures dont 2 heures de pratique inclus)

Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : rôle, instructions, échange d'informations.

Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, fiche de manœuvre, avis de fin de travail.

Régime de réquisition : analyse des risques, avis de réquisition.



Module 14 (durée : 5 heures dont 2 heures de pratique inclus)

Type, structure et fonctionnement des ouvrages et installations (ligne et poste).

Fonction des matériels électriques des postes : commande, protection, séparation.

Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité).

Dispositifs de verrouillage et d'interverrouillage.

Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.

Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.

70% de théorie + 30% de pratique.

Exposés théoriques, études de cas pratiques, jeux de rôles, travaux en groupe, permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Temps consacré à l'évaluation : 4h00

Évaluation des savoirs et savoir-faire :

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation théorique et pratique réalisée en fin de formation.

Modalités de notations :

Test théorique comprenant 50 questions portant sur les dangers de l'électricité (10 questions), les distances et les zones d'environnement (10 questions dont 2 questions fondamentales) et les limites des opérations liées aux habilitations des électriciens HT (30 questions)

Une note de 25/50 est demandée pour accéder aux tests pratiques.

Test pratique portant les compétences suivantes :

Savoir reconnaître et repérer un environnement à risque (exécutant).

Savoir appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des travaux d'ordre électrique (exécutant).

Préparer des travaux d'ordre électrique (chargé de travaux).

Assurer la direction de travaux confiés à des exécutants (chargé de travaux).

Réaliser une deuxième étape de consignation (chargé de travaux).

Assurer la consignation en 1 étape (chargé de consignation).

Réaliser une pose de nappe (chargé d'interventions générales).

Le résultat est évalué selon les 4 critères : A (sans erreur), B (erreur acceptable), C (Erreur majeure), D (Erreur Grave).

Critère d'acceptation : Aucun D et un seul C

La réussite aux 2 tests entraîne un avis favorable délivré par le formateur.